

# A S S E M B L É E N A T I O N A L E

1 7<sup>e</sup> LÉGISLATURE

## Compte rendu

### Commission d'enquête sur les liens existants entre les représentants de mouvements politiques et des organisations et réseaux soutenant l'action terroriste ou propagant l'idéologie islamiste

- Audition de M. Ghaleb Bencheikh, président de la Fondation pour l'islam de France (FIF).....	2
- Présences en réunion.....	16

Mardi  
28 octobre 2025  
Séance de 18 heures 30

Compte rendu n° 15

SESSION ORDINAIRE 2025-2026

Présidence de  
***M. Xavier Breton,***  
***Président de la commission***



*La séance est ouverte à dix-huit heures trente-cinq.*

**M. le président Xavier Breton.** Nous nous retrouvons pour notre seconde et dernière audition de la journée. Nous recevons M. Ghaleb Bencheikh, un islamologue reconnu et engagé dans différentes institutions, dont la Fondation de l'Islam de France (FIF), qu'il préside, ou encore la Conférence mondiale des religions pour la paix.

Monsieur Ghaleb Bencheikh, vous êtes également membre du Conseil des sages de la laïcité et des valeurs de la République, présidé par Mme Dominique Schnapper, qui est institué auprès du ministre de l'éducation nationale. Ce comité étudie notamment les conditions du respect de la promotion des principes et valeurs de notre République à l'école et dans les accueils collectifs de mineurs. Il s'intéresse en particulier aux questions de laïcité, de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, à la promotion de l'égalité des sexes et à la lutte contre les discriminations. Vous êtes également l'auteur de plusieurs ouvrages sur la laïcité et sur l'islam.

Votre audition doit nous permettre d'identifier quels sont les mouvements islamistes présents sur notre territoire, quelle est leur idéologie et quelles sont les stratégies mises en œuvre pour influer sur nos politiques publiques. Aussi, je vous soumettrai quelques questions en guise d'introduction, puis je vous proposerai de prendre la parole pour un propos liminaire d'une dizaine de minutes.

Quelle place occupent les groupes promouvant l'idéologie islamiste en France ? Considérez-vous que leur influence tend à s'accroître auprès de certains publics, notamment du fait du contexte international ?

Ensuite, de nombreux élus ou agents publics sont confrontés à des demandes qui peuvent porter atteinte à la laïcité, en particulier de la part de groupes qui placent leur idéologie au-dessus des lois de la République. Quels constats faites-vous sur les pressions pouvant s'exercer sur les décideurs ou les acteurs publics ? Et comment y répondre ?

Avant de vous donner la parole, je vous remercie de nous déclarer tout autre intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations. L'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité. Je vous invite donc à lever la main droite et à dire : « *Je le jure* ».

(*M. Ghaleb Bencheikh prête serment.*)

**M. Ghaleb Bencheikh, président de la Fondation pour l'islam de France.** Je ne suis pas suffisamment expert pour répondre à vos deux premières questions.

Selon un vieil adage, « *le spécialiste est celui qui sait presque tout sur presque rien* » et donc par définition, l'expert est celui qui sait presque tout sur presque rien.

Aussi étonnant que cela puisse paraître, je ne connais pas ces mouvements islamistes. Je le dis d'emblée par rigueur intellectuelle et aussi par probité. En revanche, figure dans mon périmètre de moindre incompétence, tout ce qui concerne la civilisation et la tradition religieuse islamique, l'Islam et l'islam. La question islamique est épineuse dans notre pays et nous avons tous intérêt, lorsque nous nous disons hommes et femmes de bonne volonté, d'essayer de trouver une sortie par le haut à une crise qui a assez duré.

Il est vrai que nous autres Français, quelle que soit notre appartenance confessionnelle sous la voûte commune de la laïcité, connaissons ces derniers temps une situation de tension. Le mot est un doux euphémisme, et au lieu d'ajouter de la fragmentation à la fragmentation et sans édulcorer quoi que ce soit, il va de notre responsabilité d'amener à plus de compréhension.

La question islamique en France, contrairement à ce que l'on peut entendre ici ou là, ne date pas de ces dernières années. Elle a une protohistoire et une préhistoire, qu'il est bon de connaître. Nous n'avons pas le temps de les passer en revue, je remonterai uniquement au Second Empire. Aussi étonnant que cela puisse paraître, il existait une réelle islamophilie chez les intellectuels à cette époque. Par exemple, quelqu'un comme Alphonse de Lamartine ne cessait de dire que « *Si la grandeur du dessein, l'immensité du résultat, la petitesse des moyens sont la marque du génie, qui ose comparer un homme de nos jours à Mahomet ?* »

Vint ensuite la Troisième République, qui était un peu spéciale. L'un des méfaits majeurs de la colonisation concerne la non-application de la loi de 1905 aux colonies et dans les contextes islamiques, en dépit des demandes réitérées des oulémas. Plus récemment, et surtout depuis la fatidique année 1979, la France et l'Europe connaissent des problèmes cruciaux sur cette question, impliquant le vocable « islam ». Il existe cependant une singularité française dans le contexte européen, qui ne doit pas être éludée.

Pour y parvenir, il faut commencer par s'attacher au terme « islamisme ». Voltaire et Renan l'employaient ; le philosophe Roger Caratini a pour sa part publié en 1993 l'ouvrage *Le génie de l'islamisme*. C'est impensable aujourd'hui que cela puisse être publié et étudié. Il n'a en fait que pastiché le Génie du christianisme de Chateaubriand. À la fin des années 1970, Bruno Étienne a accolé – à juste titre – l'épithète « radical », apportant une autre connotation au terme.

L'islamisme est une idéologisation exacerbée des préceptes religieux islamiques, pour d'autres fins que spirituelles, en vue d'un projet ou plutôt d'un « contre-projet » social et politique. L'islamisme couvre toute une gamme allant de l'extrémiste violent – on dit maintenant « djihadiste » – symbolisé par la monstruosité idéologique et religieuse dénommée Daech, qui a esthétisé la violence, théâtralisé la barbarie, jusqu'à Erdogan, qui est un islamiste, mais également dirigeant d'un pays membre de l'Otan et peut jouer les médiateurs dans la crise au Proche-Orient.

Alors quand j'entends lors d'un rassemblement à Paris, de mémoire le 26 mars, qu'« il faut vaincre l'islamisme », et des prises de parole sans discernement, sans distinguer les registres, sans faire preuve de désimplication des variables, ceci au lieu d'ajouter à l'intelligibilité des problèmes auxquels nous sommes confrontés, a rajouté à l'incompréhension totale.

Ce sujet est si crucial, si épineux, si central, si fondamental pour le devenir de la nation qu'il faudrait se rendre compte qu'on ne peut l'aborder d'une manière univoque et monolithique. Ceux qui savent mieux que moi disent qu'il s'agit d'une condensation multidimensionnelle de faits et de grilles de lecture sédimentées : l'approche sociale et sociologique ; l'approche politique ; l'approche géostratégique dans les rapports internationaux ; l'approche psychologique ; l'approche théologique ; l'approche culturelle et l'approche médiatique. Le tout avec une vision de l'histoire qui doit se faire avec un regard critique.

Je distingue quatre temps. Le premier temps concerne le temps de la réponse sécuritaire. Nous savons gré aux forces de l'ordre qui ont neutralisé et déjoué des attentats meurtriers. Une séquence a été inaugurée par le criminel Merah en 2012 et qui s'est achevée, espérons-le, avec l'assassinat de Dominique Bernard. Au cours de cette douzaine d'années s'est ainsi déroulée une période de terreur qui a culminé avec *l'anus horribilis* de 2015. Nos concitoyens ont eu peur, non sans raison, de tout ce qui a trait à l'islam et à l'islamisme. Sur ce plan, la réponse sécuritaire et de renseignement est bienvenue.

Le deuxième temps est celui du discours alternatif. D'aucuns viennent nous dire qu'un contre-prêche et un contre-discours sont nécessaires. Ce faisant, il est déjà délégitimé par ceux-là mêmes auquel il est destiné. Cependant, il faut trouver un discours alternatif puisé dans le patrimoine civilisationnel et religieux islamique, pour une jeunesse laissée pour compte. Ce travail doit être mené avec force, conviction et détermination.

Le troisième temps s'inscrit à moyen et long terme. Il porte sur l'éducation, l'instruction, l'acquisition du savoir, de la culture, de la connaissance, de l'ouverture sur le monde, des humanités, de l'inclination pour les valeurs esthétiques, pour les belles lettres, les beaux-arts. Il s'agit là de la meilleure réponse face aux dérives radicales, face à l'attraction de notre jeunesse française vis-à-vis des sirènes islamistes ou islamisantes.

Le quatrième temps est celui de la République. À ce titre, je convoque le peintre et caricaturiste Honoré Daumier. Quand il a voulu concourir pour L'Allégorie de la République en 1848, il a peint une belle femme, plantureuse, qui allaite deux nourrissons, avec un garçonnet à ses pieds. La légende du tableau est la suivante : la République nourrit et instruit ses enfants. Pour peu que la République nourrisse, instruise et protège tous ses enfants, nous parcourrons un chemin vers l'aplanissement de ces difficultés.

Je souhaite également ajouter une idée fondamentale, celle de la fameuse « tenaille identitaire », c'est-à-dire deux mâchoires d'une tenaille qui se rapprochent et qui vont finir par blesser véritablement la nation, le corps national. D'un côté, certains expliquent qu'à cause d'une série de démissions, d'abdications, de régressions, nous nous retrouvons avec des éléments dangereux, étrangers, allogènes, qui viennent nous menacer. Il s'agit là du fameux « grand remplacement », de l'identité malheureuse où « *La France n'est plus la France* ».

De l'autre côté, certains, dont des jeunes gens, considèrent que quoi qu'ils fassent et disent, ils seront toujours perçus comme des éléments étrangers, que leur citoyenneté leur est déniée. Ils partent alors à la recherche d'une sorte d'identité de substitution et de refuge dans la communauté supranationale des croyants.

Dans ce contexte, nous devons tout faire pour écarter ces deux mâchoires. S'il fallait retenir une seule idée de mon intervention, elle serait la suivante : il ne faut pas considérer les questions liées à l'islam et les questions liées à l'immigration, comme étant des questions tautologiques. Elles s'entrecroisent, partagent des éléments en commun, mais l'une n'épuise pas l'autre. Les aborder toujours et systématiquement en termes de tautologie constitue une erreur fondamentale ; il ne peut y avoir de réponse politique ou intellectuelle si l'on se trompe d'emblée.

À ce sujet, il me semble intéressant de relever les différences qui peuvent subsister en termes d'approches, en fonction des pays. Nous autres citoyens français sommes fatigués, lassés d'être comparés souvent à nos voisins d'outre-Rhin. Pourtant, l'exemple allemand est riche d'enseignements. Il se trouve qu'en 2022, l'une et l'autre de nos deux nations se sont

prononcées lors d'élections majeures. Nous avons connu des élections présidentielles et les Allemands ont connu des élections législatives. Durant la campagne électorale officielle de nos voisins allemands en 2022, le mot islam n'a pas été cité, une seule fois. Pourtant, Angela Merkel avait accepté la venue de millions de réfugiés syriens, dont on peut penser qu'ils sont quasiment tous musulmans et dont certains s'étaient mal comportés lors de la Saint-Sylvestre 2015 à Cologne. À l'inverse, lors de la dernière campagne électorale majeure en France, le mot « islam » était cité à chaque jour, associé à un corollaire d'épouvante, d'arriération, de danger.

Simultanément, une partie de la jeunesse estime qu'il existe deux poids, deux mesures. Elle constitue une proie facile pour des sermonnaires, des doctrinaires, des idéologues, des aventuriers, des islamistes. Ceux-ci leur disent : « *Vos parents ont été à la fois bafoués, spoliés, méprisés, mais cela ne sera pas votre cas, pour peu que vous suiviez les préceptes que je suis seul à vous indiquer. Vous vous insurgerez, regagnerez votre dignité, voire le statut de martyr, et vous jouirez des délices paradisiaques* ».

À la suite de propos antisémites, un humoriste a été interdit d'antenne et même de représentation, à juste titre. Un autre polémiste, tout autant condamné que ledit humoriste sinon plus, pourra quant à lui être candidat à la magistrature suprême. Lors de ses conventions, il ne cesse de répéter que le choix est entre l'islam et la France. Il ne dit pas « islamisme », « terrorisme » ou « djihadisme », mais islam. Ceci est perçu comme un traitement différencié pour un dixième de la population mondiale.

Il est vrai que des hiérarques musulmans n'ont pas toujours été à la hauteur du moment. Quand les attentats sévissaient au nom de la tradition religieuse islamique, ils n'ont pas trouvé mieux à dire que « *Halte à l'amalgame ; l'islam est une religion de paix, d'ouverture et de miséricorde* ». Ce discours était inaudible, surtout compte tenu de la récurrence de l'épouvante et de la terreur. Le discours aurait dû être plus engageant et plus responsable. Il est intervenu par la suite, mais c'était déjà trop tard. Il importe donc de rattraper le retard.

**M. le président Xavier Breton.** Je vous remercie pour ce propos liminaire, qui contraste effectivement avec les précédentes auditions. Les questions qui nous sont posées se présentent sous différentes facettes et celles que vous abordez sont éminemment intéressantes.

Vous avez indiqué au début de votre intervention qu'il existait une singularité française en Europe, que vous avez reprise par la suite en comparant les échéances électorales françaises et allemandes. Comment vous expliquez cette singularité française en Europe ? Est-elle liée au poids de l'histoire, de la colonisation, de la décolonisation ou à d'autres facteurs ?

**M. Ghaleb Bencheikh.** La singularité française repose sur deux éléments. D'abord, en Allemagne, une grande tradition « d'orientalisme islamisant savant » a débuté au XIX<sup>e</sup> siècle et a pu irriguer la société. Il existait des islamologues de renom, d'ailleurs souvent juifs, qui connaissaient l'arabe.

Notre Président de la République parle du « ruissellement » pour l'économie. De la même manière, nous avons besoin dans notre pays d'un ruissellement ou d'une irrigation de cette discipline de prestige que nous n'avons pas ou très peu. Lorsque j'ai rencontré le président, je lui ai parlé d'un Institut français d'islamologie. Nous ne pouvons pas nous tenir à l'écart des autres nations européennes ou d'ailleurs, s'agissant d'une discipline de prestige.

Le second point concerne effectivement la décolonisation. Il ne s'agit pas tant de la question de la guerre d'Algérie qui n'a été officiellement qualifiée comme telle qu'en 1999,

soit trente-sept ans après la fin des « événements » de pacification. Lorsque ceux-ci se sont déroulés, si le terme de guerre avait été officiellement appliqué, cela serait revenu à reconnaître l'existence d'une guerre civile entre des indigènes et des citoyens ; ce qui était inenvisageable à l'époque.

Le vocabulaire importe : les antagonistes considérés étaient d'une part les Européens, et d'autre part, les musulmans. En effet, le statut de l'indigénat ou le code de l'indigénat appréhendait les Algériens de manière singulière, notamment après le décret Crémieux, qui avait conféré aux juifs la nationalité française. À l'époque, cette différence avait occasionné de sérieux débats entre les intellectuels musulmans et leurs compatriotes juifs. Pour l'anecdote, lorsqu'un Européen se convertissait à l'islam, il demeurait Européen. En revanche, lorsqu'un musulman se convertissait au christianisme, on parlait alors de « musulman catholique ». L'ethnicisation est intervenue par la confession.

Associé au poids de la guerre d'Algérie, cet élément est demeuré une difficulté majeure qui n'a pas été aplanie. À l'hypermnésie des uns répond l'amnésie réelle des autres. À un moment ou un autre, il faudrait savoir dépasser tout cela pour établir un avenir commun de part et d'autre de la Méditerranée.

**M. le président Xavier Breton.** Vous avez également évoqué lors de vos propos liminaires l'année fatidique de 1979. En quoi s'agit-il d'une année fatidique ?

**M. Ghaleb Bencheikh.** Il est dans la vie des humains des années un peu spéciales. L'année 1979 en est une. Elle a été ainsi marquée par l'invasion soviétique de l'Afghanistan, un coup d'État en Irak conduisant à l'accession de Saddam Hussein au pouvoir, la terrible révolution khomeiniste d'un autocrate illuminé, la prise de la Grande Mosquée de La Mecque par des mouvements chiites. Lors de ce dernier événement, l'Arabie Saoudite a d'ailleurs fait appel à la France et au commandant Baril pour mater la rébellion. Comme il s'agit d'un sanctuaire qu'un non-musulman ne peut pas fouler de ses pieds, on lui alors donné une sorte de « certificat d'islamité » momentané, ce qui constitue un non-sens total. L'idéologie wahhabite est alors devenue une idéologie d'État. À partir de cette date, la monarchie saoudienne a exporté, grâce à ses pétrodollars, une idéologie rétrograde, passéeiste, sectaire, considérée par le reste des autres musulmans comme une secte.

Le fameux congrès de Grozny du 24 au 27 aout 2016 a réuni les différentes obédiences de l'islam sunnite et chiite et quasiment tous ont considéré que le wahhabisme était une secte à bannir. Il est vrai que dans les contextes dits islamiques, les sociétés majoritairement musulmanes et l'Europe, particulièrement notre pays, ont été considérés comme des « ventres mous » pour l'idéologie wahhabite et celle des Frères musulmans. À partir de 1979, une déferlante est effectivement survenue. Nous la constatons d'abord à travers les dégâts terribles dans les pays dits musulmans, notamment la guerre civile algérienne. Il s'agit de la fameuse décennie noire.

**M. le président Xavier Breton.** L'année 1979 a effectivement été évoquée lors de nos précédentes auditions, essentiellement à travers le prisme iranien. Notre commission d'enquête devra approfondir les échos que cette année a pu susciter dans notre pays, en particulier au niveau des formations politiques.

**M. Ghaleb Bencheikh.** J'ai oublié d'ajouter les accords de Camp David de 1978 et la prise d'otage de citoyens américains à Téhéran en 1979.

**M. le président Xavier Breton.** Notre commission d'enquête devra approfondir les échos que cette année a pu susciter dans notre pays, en particulier au niveau des formations politiques.

**M. Matthieu Bloch, rapporteur de la commission d'enquête sur les liens existants entre les représentants de mouvements politiques et des organisations et réseaux soutenant l'action terroriste ou propageant l'idéologie islamiste.** Monsieur Bencheikh, je vous remercie pour votre présence et vos propos liminaires. En tant que président de la Fédération de l'islam de France, pouvez-vous nous rappeler son rôle dans la prévention de la radicalisation et la promotion d'un islam compatible avec les valeurs républicaines ? Ce point me semble d'autant plus essentiel que vous avez précédemment indiqué que les hiérarques de l'islam n'avaient pas été à la hauteur des événements lors des attentats ayant ensanglanté notre pays.

**M. Ghaleb Bencheikh.** Je précise en préambule que la Fondation de l'islam de France est actuellement un peu mise en veille pour des raisons bien particulières liées à son fonctionnement, je dis non sans humour que dans le « PIF, la FIF est la fille de la FOIF ». C'est-à-dire que, dans le paysage islamique français, la Fédération de l'islam de France est la « fille » d'une autre fondation, la Fondation des œuvres de l'islam de France. Au bout de onze ans d'existence, minée par une paralysie de ses dirigeants, cette dernière n'avait rien produit et le Conseil d'État avait dû se résoudre à la dissoudre. Face à cette situation, Bernard Cazeneuve, alors ministre de l'intérieur avait alors souligné la nécessité d'une fondation pouvant constituer le pendant du Conseil français du culte musulman (CFCM). Le CFCM est chargé des questions cultuelles et la FIF des questions éducatives, culturelles et civilisationnelles. Cette dernière est une fondation laïque reconnue d'utilité publique.

J'ai la faiblesse de croire qu'elle agit beaucoup, en dépit de son indigence matérielle. Entendons-nous bien : il n'est pas dans sa vocation de vivre exclusivement de deniers publics. Cependant, la reconnaissance d'utilité publique implique malgré tout que quelques aides puissent être fournies. Or, nous n'avons jamais obtenu les fameux 10 millions d'euros annoncés lors du discours des Mureaux du Président de la République, le 2 octobre 2020. Nous avons seulement bénéficié des subsides de l'Agence nationale pour la cohésion des territoires (ANCT), afin de financer trois projets.

Mon prédécesseur Jean-Pierre Chevènement, grand républicain pour lequel j'ai une grande admiration et affection a eu raison de donner des bourses d'études aux jeunes Français, quels qu'ils soient, pour produire une connaissance et une compréhension du fait islamique d'une manière froide, rationnelle et intelligente. En effet, nous avons besoin de convoquer le temps long pour aplanir les difficultés du temps présent, et nous devons le faire avec connaissance. J'aime à rappeler, quand nous établissons quelques comparaisons, que nous devons aussi étudier et élargir les « Lumières juives » du XIX<sup>e</sup> siècle. Dans le cas qui nous occupe, il y eut un humanisme d'expression arabe totalement oublié, effacé des mémoires, insoupçonné même.

Ensuite, des bourses étaient attribuées à des ministres du culte : imams, prédicateurs, aumôniers, présidents d'associations culturelles et autres, afin de doubler leur formation religieuse par une formation laïque ou profane, consistant à apprendre le droit des cultes, connaître l'histoire de la France, l'histoire des idées politiques ; comprendre que la laïcité est un acquis de la modernité politique et intellectuelle, une conquête de l'esprit humain.

J'ai ensuite formulé l'idée d'une université populaire itinérante allant de ville en ville, de quartier en quartier, de cité en cité, pour porter le débat. La circulation de la parole constitue une thérapie en tant que telle. Il est exact que j'ai vu de mes propres yeux dans certaines salles, des jeunes gens avec un accoutrement improbable, un comportement inacceptable, un discours intolérable. Même si cela nous a été reproché, il était nécessaire de descendre dans la « fosse aux lions », de ne pas craindre de mener ce débat ; nous l'avons fait à quarante reprises.

Nous avons également procédé par la réponse à travers la culture, la culture démocratique. Certains nous ont à nouveau reproché d'être élitistes, mais il le faut. Nous avons reconfiguré *L'Enlèvement au Séraïl* composé par Mozart qui présente le Pacha Selim comme un homme magnanime, où la figure du musulman est celle du bon prince et non plus celle de Kouachi ou de Coulibaly. Lorsque le chœur était joué par des jeunes musulmans, les failles identitaires, les brèches intérieures étaient colmatées.

Je pense également au *Procès animal de la domination humaine*, qui forme le corps de l'épître 22 des Épîtres des Frères de la Pureté, une société secrète du X<sup>e</sup> siècle, que nous avons habillé par des considérations contemporaines et actuelles. Notre fierté réside dans les vocations, notamment juridiques, suscitées par cette pièce de théâtre auprès des jeunes du lycée d'Aubervilliers.

Dans le même ordre d'idées, notre programme Jeune France offre en quelque sorte une contre-réponse sur les réseaux sociaux – ou plutôt asociaux selon certains – en direction de jeunes gens, pour la plupart musulmans. Des interventions sont également menées parfois dans les établissements scolaires afin que des imams autoproclamés qui sévissent sur ces réseaux sociaux ne viennent pas raconter n'importe quoi aux jeunes ; que ces derniers puissent passer par le filtre de l'entendement.

Il faut également mentionner le travail mené dans les prisons. Le champ sémantique évolue ; on ne dit plus « déradicaliser », mais « désengager ». Des aumôniers, des médiateurs peuvent ainsi parler avec des jeunes gens qui, pour certains, n'ont que 300 mots pour s'exprimer. C'est la raison pour laquelle le travail conjoint d'écoute et de désengagement est nécessaire.

À ce titre, je vous invite à consulter nos deux rapports d'activité et notre campus numérique, comprenant presque 300 vidéos qui présentent sous forme de capsules ou de modules tout ce qui a trait à l'islam. Nous sommes particulièrement fiers d'avoir, avec la Fondation pour la mémoire de la Shoah, coproduit une vingtaine de vidéos sur les relations entre juifs et musulmans, à la fois à travers l'histoire et de nos jours. Ce programme, « Ombres et Lumières », a connu une présentation inaugurale à Sciences-Po en 2022 ou 2023.

**M. Matthieu Bloch, rapporteur.** Vous parlez de confusion entre l'islam et l'islamisme que vous qualifiez d'idéologisation. Cette idéologisation est portée par certains imams autoproclamés qui laissent entendre que beaucoup reste à faire dans l'organisation du culte musulman en France. Alors que le Forum de l'islam de France (Forif) a tenu sa deuxième session en février 2025, quel regard portez-vous sur cette instance ? Quelles sont vos principales préconisations concernant l'organisation du culte musulman ?

**M. Ghaleb Bencheikh.** De mémoire, je pense même qu'il s'agit de la troisième édition de ce Forum.

Je suis un homme libre et un citoyen libre. Je pense que la puissance publique fait face à un dilemme, un paradoxe, qu'il lui incombe de rompre. D'un côté, il ne lui appartient pas de s'immiscer dans l'organisation d'un culte en vertu de la loi, depuis 1905. Cela paraît impensable, inacceptable. Pensez-vous qu'un ministre de l'intérieur réunirait les bouddhistes de France pour leur dire ce qu'ils doivent faire ou ne pas faire ? Ce phénomène n'est pas nouveau ; il a débuté avec le Conseil d'orientation et de réflexion sur l'islam de France (Corif) en 1991, lorsque Pierre Joxe était ministre de l'intérieur.

Mais d'un autre côté, si les musulmans de France s'étaient réunis et avaient procédé à la désignation de leurs propres instances, nous ne serions pas dans cette situation ; parce que la puissance publique est fondée à avoir des interlocuteurs légitimes. L'incurie organique a ainsi conduit les différents ministres de l'intérieur, en charge des questions cultuelles, à essayer de trouver une instance représentative. Malheureusement, certains représentants du culte musulman en France se soucient de la notabilité de leur fonction que de leurs responsabilités. De jeunes quadragénaires, tout en étant républicains, ont à cœur à mettre de l'ordre dans cette affaire.

L'islam est-il compatible avec les valeurs de la République ? Je ne suis pas certain que la question puisse être posée en ces termes. Soit les actions de musulmans de France s'inscrivent dans notre triptyque républicain, liberté-égalité-fraternité, et ils se fondent de manière « caméléonesque » au sein de la nation, comme tous leurs compatriotes. Soit leurs actions sont illégales, et la loi doit être appliquée avec sévérité et célérité. Il n'y a pas à chercher un islam qui soit compatible ou non.

Il faut que nos traditions religieuses, d'une manière générale, agissent d'une manière conforme aux valeurs de la République, dans le respect scrupuleux de la loi de 1905. Dans ce cas, l'islam ou les musulmans ne doivent pas se soustraire à leur appartenance à la nation, en respectant la loi. Il n'y a pas à leur demander d'une manière spécifique d'agir d'une manière compatible avec les valeurs de la République.

La voûte commune de la laïcité permet au ciel d'être plus clément ici au-dessus de notre tête qu'à Téhéran ou au Caire. En conséquence, si des chantiers titaniques doivent être menés en matière de pensée théologique islamique, c'est en Europe et particulièrement en France qu'il faut les conduire.

Le premier chantier concerne les libertés fondamentales, et notamment de la liberté de conscience. Le deuxième chantier est celui de l'égalité ontologique et juridique entre les êtres humains, par-delà l'appartenance confessionnelle, par-delà le genre, par-delà les orientations métaphysiques et spirituelles. Le troisième chantier porte sur la désacralisation de la violence et consiste à en finir avec l'idéologie du combat sacré prescrit par le divin. Il faut combattre l'idée qui attribuerait une quelconque efficacité à la violence qui, de surcroît, pourrait être commanditée par la transcendance. Enfin, le quatrième chantier, tout aussi titanique, est celui de l'autonomisation du champ du savoir et de la connaissance par rapport à celui de la révélation et de la croyance.

Pour le reste, il faut continuer de s'inscrire dans le cadre de la liberté, l'égalité, la fraternité, l'universalisme républicain. Si un citoyen musulman ou un résident musulman régulier dans notre pays s'y conforme ; tout se passe bien. S'ils ne s'y conforment pas, le premier subira la dureté de la loi et le deuxième nous quittera.

**M. Matthieu Bloch, rapporteur.** J'ignore si vous avez lu le rapport publié par le ministre de l'intérieur en mai 2025 sur les Frères musulmans. Ce rapport indique que la diffusion de l'islamisme en France résulte de grands écosystèmes locaux. Qu'en pensez-vous ?

**M. Ghaleb Bencheikh.** J'ai été auditionné par les deux auteurs du rapport, que je connais. Je ne doute pas de leur probité intellectuelle. Ce rapport met en lumière la délinquance ou le délitement de ce qu'étaient les Frères musulmans en France par rapport à la période où l'Union des organisations islamiques en France, puis l'Union des organisations islamiques de France (UOIF) rassemblait des milliers de personnes au Bourget.

S'agissant des écosystèmes locaux, je fais crédit à ces auteurs qu'ils disent vrai. Je ne sais pas comment ces écosystèmes locaux agissent. J'imagine qu'il existe une grande pression dite « communautaire », que dans tel ou tel quartier, un jeune homme ou une jeune fille qui ne jeûnent pas pendant le ramadan peuvent vivre des situations difficiles. Il est possible alors de parler « d'écosystèmes locaux », si cette pression communautaire est réelle dans certaines cités, alors que le maître mot doit être la liberté.

Telle ou telle pratique doit constituer une adhésion spontanée, une adhésion intime. Il ne s'agit pas d'obéir à une injonction quelconque.

**M. Matthieu Bloch, rapporteur.** Selon vous, quels sont les liens entre les mouvements politiques français et la mouvance islamiste aujourd'hui ? Ces liens sont-ils particulièrement marqués avec certains mouvements ou partis politiques ?

**M. Ghaleb Bencheikh.** En toute rigueur, je n'en sais sincèrement rien. Il n'existe pas de parti se revendiquant comme représentant de l'islamisme politique en France. Mais les crypto-islamistes ou les islamistes doivent sûrement manœuvrer.

En revanche, les musulmans qui votent – parce qu'on oublie ceux qui ne votent pas – le font souvent en faveur de la France Insoumise, non pas parce que ce parti leur ferait miroiter je-ne-sais-quoi. Simplement, ils votent pour ceux qui ne les insultent pas. Or, d'autres partis politiques les insultent, hélas. Je le regrette, mais c'est ainsi. Ce tropisme existe, bien en amont du 7 octobre 2023.

Ensuite, existe-t-il des mécanismes particuliers ? Je ne les connais pas. En revanche, il existe un mot que nous gagnerions à bannir du vocabulaire, y compris de la classe politique, celui de « l'islamo-gauchisme ». En effet, il faudrait à la place parler soit « d'islamismo-gauchisme », soit de « gaucho-islamisme ». De fait, le préfixe « islamo » n'a pas de sens devant « gauchisme ». Aujourd'hui, on entend parler « d'islamo-raquailles », « d'islamo-délinquants », « d'islamo-nazis », « d'islamo-fascistes », « d'islamo-gauchistes », que sais-je encore.

Il n'est pas possible de faire perdurer ce préfixe « islamo » pour qualifier tout ce qui est négatif, tout ce qui ne peut pas perdurer. Imaginez un instant que l'on puisse établir des noms composés avec les préfixes « christiano » ou « judéo », « franc-maçonnerie » et ainsi de suite, que l'on accolerait à « délinquance », « fascisme », « nazisme », « gauchisme ».

Je ne dis pas qu'il n'existe pas de collusion entre l'idéologie islamiste et des mouvements d'ultra-gauche. Cela saute aux yeux, par exemple depuis l'alter-mondialisme de Porto Alegre, ou ailleurs en Europe. Cette collusion existe, mais il faut savoir la nommer. En

revanche, « islamo », renvoie d'abord à l'islam et à l'Islam, en tant que tradition, religion et civilisation.

À l'époque, trois membres du gouvernement, Gérald Darmanin et Jean-Michel Blanquer et Frédérique Vidal ont employé ce terme « d'islamo-gauchisme », suscitant une vive controverse par tribunes interposées. Il a ainsi été question « d'islamo-gauchisme au sein de l'université française et du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ». Mais il faudrait plus précisément les illustrer. En l'espèce, il s'agit de l'islamisme et du gauchisme. Mais, à ma connaissance, « l'islamo-gauchisme » n'a pas de valeur scientifique, ni même de bon sens.

**M. Matthieu Bloch, rapporteur.** Vous dites que le vote musulman privilégie souvent la France Insoumise parce que ce parti est celui qui les insulte le moins. Honnêtement, je ne suis pas persuadé que tous les autres partis insultent les musulmans, loin de là, et fort heureusement. Mais ne pensez-vous pas également que le positionnement de LFI sur le conflit à Gaza alimente aussi un certain électoralisme ?

**M. Ghaleb Bencheikh.** Il convient d'être précis dans l'emploi des mots. Je n'ai pas dit qu'il s'agit du parti qui les insultent le moins, mais qui « ne les insulte pas ». Tous les autres partis politiques n'insultent pas dans leur globalité, mais deux ou trois partis le font à longueur de journée. Prenez le parti Reconquête !, il les insulte. Prenez le Rassemblement National, il les insulte. Prenez le micro-parti d'Éric Ciotti, il les insulte.

Mes prises de position contre le voile m'ont valu de solides inimitiés. Je suis résolument contre. Je mets au défi quiconque de trouver entre 1926 et 1979, des exemples de jeunes filles allant à l'université, à l'école ou travaillant dans l'administration qui seraient voilées dans les contextes islamiques. Le « revoilement » est apparu justement après cette année fatidique de 1979. Il n'a pas de fondement canonique comme l'a dit le président du CFCM en 2019.

Mais je ne peux pas non plus accepter d'entendre un ministre de l'intérieur dire « *À bas le voile* » à l'occasion d'un rassemblement ; il n'est pas dans son rôle. Il aurait au moins pu dire « *À bas le voile dans le sport* ». Je suis résolument contre le port du voile, mais un ministre chargé des cultes ne peut prononcer de tels mots. Les problèmes doivent se régler par la connaissance, par les arguments, y compris théologiques, par la discussion, par le débat. Pour y parvenir, il est nécessaire de disposer d'imams formés, sérieux, compétents, courageux et surtout éclairés. Il s'agit là aussi d'un travail titanesque qu'il y a lieu de mener.

**M. Matthieu Bloch, rapporteur.** Vous comprendrez que je ne vous rejoins pas. Je pense qu'au sein de cette représentation nationale, aucun parti n'insulte les musulmans.

Quel regard portez-vous sur l'action des pouvoirs publics face à la montée des mouvements islamistes ? Comment peuvent-ils lutter efficacement contre l'islamisme tout en prévenant toute confusion entre l'islam et toute stigmatisation des musulmans ? Je vous assure que les partis qui siègent dans cet hémicycle ne veulent pas stigmatiser les musulmans contrairement à ce que vous pensez.

**M. Ghaleb Bencheikh.** Je n'ai jamais affirmé que l'ensemble de la représentation nationale le fait. En revanche, je maintiens que des partis politiques représentés au sein de l'Assemblée nationale le font. Il s'agit, hélas, d'une réalité. Je pourrai vous fournir des exemples.

Au-delà, il faut aborder ces questions d'une manière sereine, tranquille, avec froideur d'esprit et distanciation par rapport aux faits. Lorsqu'un de mes interlocuteurs, dans quelque situation que ce soit ne me rejoint pas, j'envisage la situation comme une opportunité d'apprendre, de me remettre en cause. À l'occasion d'un débat, je peux considérer que mon contradicteur a tort, mais je n'oublie pas qu'il peut détenir une part de vérité et que mes positions peuvent receler leur erreur.

S'agissant de votre question sur l'action des pouvoirs publics face au mouvement islamiste, laissez-moi reprendre ma métaphore en quatre temps. C'est en distinguant, en diagnostiquant le mal, qu'on lui trouve une médication appropriée. Il m'a été demandé, sans être bien entendu, ni par le porte-parole de la présidence de la République et encore moins par celui du gouvernement, d'aller désamorcer une double crise née de deux discours du Président de la République. Le premier concernait le fameux discours des Mureaux, le 2 octobre 2020, lorsque le président Macron avait déclaré « *L'islam est en crise* ». Une quinzaine de jours plus tard, l'assassinat odieux de Samuel Paty intervenait.

Lors de l'oraison funèbre, le Président de la République avait dit à la Sorbonne « *Nous ne renoncerons jamais aux caricatures* ». Certainement à la suite d'une instrumentalisation, ces propos ont pu être compris comme s'il s'agissait exclusivement et uniquement des caricatures qui brocardaient le prophète de l'islam. J'ai eu l'occasion, en tant que citoyen, mais aussi au titre de la fondation, d'aller porter le débat à Amman, à Doha, à Riyad, au Caire et à Rabat, selon un programme en quatre séquences. La première concernait une rencontre officielle avec des membres de l'exécutif ; la deuxième une rencontre académique ; la troisième séquence, une sorte de débat public notamment avec des étudiants et la quatrième séquence était d'ordre médiatique.

Je ne pense pas que ces rencontres étaient anecdotiques. À l'époque, l'ambassadrice de France à Amman m'avait expliqué qu'à la suite des appels au boycott, les produits français, du camembert jusqu'au foulard Hermès, avaient enregistré un recul de 40 %, à la suite de la crise qui avait été attisée. J'ajoute que la situation a été encore plus grave en Asie.

À chaque reprise, je me suis attelé à expliquer le modèle français, celui de la laïcité, de la séparation des pouvoirs, de l'indépendance de la justice, de l'État de droit ; l'idée que l'on ne gouverne pas la cité selon le désir politique de Dieu. Je rappelais que la tradition des caricatures était séculaire en France et ne concernait pas une religion en particulier. Cette liberté est précieuse. Nous ne sommes pas prêts à transiger quant à son effectivité.

**Mme Caroline Yadan (EPR).** Merci pour ces éléments. Ma question va porter sur l'après 7 octobre 2023. Vous nous avez décrit ces universités itinérantes, votre travail, dans les milieux de l'éducation, de la culture, voire des prisons. Vous avez indiqué que vous vous trouviez parfois confrontés à des jeunes gens dont les propos étaient intolérables.

Avez-vous assisté à un changement depuis le 7 octobre 2023, à une radicalisation et une multiplication des discours haineux ? Si tel a été le cas, votre travail s'est-il adapté à cette déferlante de haine, notamment antisémite, que nous avons vu se diffuser dans les universités ? Les faits sont absolument effrayants de ce point de vue.

**M. Ghaleb Bencheikh.** Madame la députée, il faut distinguer les principes et leur traduction dans les faits, dans la vie de tous les jours. Au niveau des principes, et immédiatement après le 7 octobre, des prises de position, dont les miennes, celles de la Fondation, mais aussi

de la Conférence mondiale des religions pour la paix, ont eu pour objet de rappeler des points fondamentaux.

En premier lieu, aucune cause, si noble soit-elle, si légitime soit-elle, ne justifie le massacre d'innocents. Les exactions perpétrées le 7 octobre desservent en elles-mêmes la justesse ou la résistance contre une occupation, de quelque ordre que ce soit.

Ensuite, il n'existe pas de solidarité inconditionnelle allant de pair avec l'appartenance confessionnelle ou ethnique. De ce point de vue, la solidarité ne doit pas se concevoir d'une manière instinctive ; elle doit être étayée ou fondée sur le droit et la justice. Nous ne pouvons pas affirmer que notre seule boussole est le droit, notamment le droit international, et ne pas le suivre.

La troisième idée concerne le droit de se défendre. Mais qui dit se défendre ne dit pas se venger. Et même les lois talioniques disaient « œil pour œil, dent pour dent » et donc pour un œil, ce ne sont pas les deux yeux, pour une dent, ce n'est pas la mâchoire et pour une vie, ce n'est pas la tribu.

Quatrièmement, et comme cela a été rappelé à de multiples reprises, nous ne devons pas importer le conflit dans notre propre pays, mais malheureusement, le conflit entre par tous les interstices. En conséquence, il ne faut pas prendre pour responsable quelqu'un qui n'y est pour rien. Ce n'est pas l'idée que nous nous faisons de la justice, ni de la solidarité. Lorsqu'un citoyen juif est attaqué dans sa synagogue, le musulman doit trembler parce que son tour viendra s'il ne se porte pas solidaire de son propre concitoyen.

Enfin, il faut apaiser, sortir d'une situation qui a assez duré. D'une part, la solidarité avec le peuple palestinien n'implique pas tel ou tel acte et vengeance contre nos compatriotes juifs. D'autre part, la question ou la cause palestinienne, j'entends aujourd'hui parler de « palestinisme » est une affaire de droit et de justice. Ce peuple a connu un déni de droit et de justice depuis soixante-quinze ans.

Voilà ce que nous disons et ce que nous faisons lors de nos rencontres et de nos débats. Certaines actions sont connues, diffusées sur les réseaux sociaux et internet. D'autres le sont moins, par exemple lorsque j'ai participé à une conférence internationale sur le Proche-Orient à Caux en Suisse au mois de juillet. Tel n'était pas l'objet ; il s'agissait en revanche de trouver ensemble, avec des hommes et des femmes de bonne volonté, comment sortir d'une situation de crise qui a ému le monde entier.

**M. le président Xavier Breton.** Le terme « islamophobie » fait l'objet de débats. Bien qu'il soit composé du préfixe « islamo », dont vous nous avez dit ce que vous pensiez précédemment, l'acceptez-vous comme une forme d'exception ?

**M. Ghaleb Bencheikh.** J'ai écrit un ouvrage sur ces questions, *Les mots (et les maux) de l'islam : Réparer le présent et préparer l'avenir*. Le livre est composé d'une douzaine de chapitres, dont un est effectivement consacré à l'islamophobie. Étymologiquement, l'islamophobie reflète la peur de l'islam.

Un arachnophage craint les araignées ; un hydrophobe ne se jette pas dans l'eau ; un agoraphobe ne prend pas la parole publiquement ; un claustrophobe ne prend pas l'ascenseur. De son côté, un islamophobe craint l'islam. S'il ne devait avoir comme information sur le fait islamique que ce que lui racontent certaines plateformes télévisées, il a raison d'avoir peur de

l'islam. Si je ne devais m'informer sur notre propre société française qu'à travers l'unique canal de la revue *Détective*, je deviendrais francophobe, bien qu'être Français.

Deuxièmement, il existe un mensonge manifeste. Certains relayeurs d'opinion viennent nous dire que l'islamophobie est un mot créé récemment de toute pièce par les mollahs pour interdire toute critique de l'islam. D'abord, ceci est faux. Factuellement, le mot existe depuis 1910.

Troisièmement, sans le mot qui la désigne, la chose n'existe pas. Si l'on n'utilise pas le mot islamophobie, tout ce que ce mot signifie ou ce qu'il indique est inexistant.

Quatrièmement, face à ce mot non voulu, que l'administration ne veut pas utiliser et que la classe politique rechigne à employer, je me suis dit qu'il fallait trouver un néologisme. J'y ai réfléchi longuement, en envisageant des exemples empruntés à la psychologie féminine. Ainsi, il est coutume de distinguer l'androphobie et la misandrie. L'androphobie est le fait de craindre les hommes, en raison d'un père violent, d'un frère irrespectueux, d'un instituteur strict. En revanche, la misandrie concerne la haine et la détestation maladive de ce qui est masculin. *Mutatis mutandis*, la même situation se présente à peu près lorsqu'il est question d'islamophobie. J'avais ainsi envisagé le terme de « misislamie » qui n'a pas connu beaucoup de succès en dehors de quelques cercles très restreints.

Il se trouve que l'Organisation des Nations unies a décrété depuis quelque temps le 15 mars comme journée internationale de lutte contre l'islamophobie. De l'autre côté de l'Atlantique, aussi bien au Canada qu'aux États-Unis, une personne est officiellement en charge de lutter contre l'islamophobie. Au niveau de l'Union européenne, Mme Marion Lalisse est chargée de prévenir et de lutter contre les actes antimusulmans.

Dans notre propre pays, il existe une délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (Dilcrah). Élisabeth Borne avait d'ailleurs rajouté l'antiziganisme. Je ne suis pas favorable à de telles distinctions : un même organisme interministériel doit pouvoir lutter contre toute forme de discrimination.

Je ne dis pas que notre pays doit nécessairement se conformer à ce qui se passe ailleurs. Mais il n'y a pas ailleurs ce complexe quant à ce mot qui fait débat dans notre pays. On peut ne pas l'utiliser ou en utiliser un autre. Mais il faut qu'il existe effectivement une réelle lutte contre toutes ces dérives d'atteinte à des citoyens musulmans, soit dans l'exercice de la pratique de leur culte, soit dans leur dignité.

Face à l'argument consistant à dire qu'il en est ainsi afin de ne pas critiquer l'islam, je répondrais que toute critique est salutaire. Si elle est académique, elle est bénéfique ; si elle est populaire, elle n'est pas dénuée de bon sens. Toute doctrine, toute idéologie, toute théologie, toute philosophie qui fuit le débat, qui ne s'affirme pas dans la transparence, la clarté, finit invariablement par s'atrophier et se fragiliser. Il ne leur reste alors plus *in fine* que la violence pour pouvoir subsister quelques instants. En conséquence, cette affaire de critique est fallacieuse.

Le « magma » des réseaux sociaux a effectivement suscité des réactions de détestation, de haine, de la part de musulmans ou se présentant comme tels face à quiconque porterait selon eux un discours fallacieux par rapport à leur identité. En l'espèce, il ne s'agit effectivement pas de religion, mais d'identité ; parce qu'ils n'y entendent rien en matière religieuse. Pensez-vous

un instant qu'un Coulibaly ou qu'un Kouachi a lu le Coran ou connaît la finesse de la théologie islamique de l'ère classique ?

Par conséquent, cette réaction corrobore l'idée que les musulmans seraient rétifs, réfractaires à toute idée de critique. Si tel est le cas, ils ont tort ; au contraire, ils doivent être demandeurs de critiques. Si tel ce n'est pas le cas, ce n'est pas la peine de le faire savoir ni d'en parler.

**M. le président Xavier Breton.** Je vous remercie pour cette audition nourrie et ces échanges qui nous ont permis d'approfondir un certain nombre de sujets qui nous préoccupent. Vous pouvez le cas échéant compléter nos échanges si vous le souhaitez, en répondant par écrit au questionnaire qui vous a été envoyé il y a quelques jours et en nous adressant les documents que vous jugerez utiles.

*La séance s'achève à vingt heures cinq.*

**Membres présents ou excusés**

*Présents.* – M. Matthieu Bloch, M. Xavier Breton et Mme Caroline Yadan.